

Le travail indépendant informel en Guadeloupe

Rapport d'étude

Mars 2009

Réalisation:

Edy Adenet

Sous la direction de :

Marilyn Gauthier et Catherine Chaze

Financement :

Caisse des Dépôts et Consignation (CDC)
Agence Française de Développement (AFD)



SOMMAIRE

SYNTHÈSE	3
I. CADRE, OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE	4
1. CADRE	4
2. OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE	4
2.1 Objectifs	4
2.2 Méthodologie	5
II. LA PROBLÉMATIQUE DU SECTEUR INFORMEL DANS L'ÉCONOMIE GUADELOUPÉENNE	6
1. SITUATION DE L'EMPLOI	6
2. DYNAMIQUE DE CRÉATION DE TRÈS PETITES ENTREPRISES	7
3. CADRE RÉGLEMENTAIRE ET DISPOSITIFS DE SOUTIEN SPÉCIFIQUES	7
4. IMPORTANCE DU SECTEUR INFORMEL	8
III. ANALYSE DU SECTEUR INFORMEL À L'ÉCHELLE DE QUELQUES TERRITOIRES URBAINS DE GUADELOUPE	10
1. UN POIDS CONSÉQUENT DE L'INFORMEL DANS L'ÉCONOMIE DES QUARTIERS	10
1.1 Caractéristiques des quartiers étudiés.....	10
1.2 Résultat du recensement des activités informelles visibles	14
2. UNE RÉALITÉ MULTIFORME DOMINÉE PAR LA PRÉCARITÉ ET LE BESOIN D'ARGENT POUR VIVRE	15
2.1 Un profil diversifié.....	15
2.2 Une population en situation précaire	17
2.3 Une ressource clef des budgets familiaux.....	18
2.4 Au delà des revenus tirés de l'activité, des motivations au démarrage différenciées.....	19
3. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT ET FREINS À L'OFFICIALISATION	20
3.1. Modalités d'exercice et de financement de l'activité	20
3.2 Evolution et perspectives d'officialisation de l'activité	22
4. PARCOURS D'OFFICIALISATION À TRAVERS QUELQUES PORTRAITS	24
IV. PROPOSITIONS POUR FAIRE DU SECTEUR INFORMEL UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT EN GUADELOUPE	29
1. FACILITER L'ACCÈS AU MICROCRÉDIT	29
2. ... COUPLÉ À UNE INFORMATION / SENSIBILISATION ADAPTÉES SUR L'OFFICIALISATION	30
3. S'APPUYER SUR LES NOUVEAUX CADRES RÉGLEMENTAIRES.....	30
3.1 Le régime de l'auto-entrepreneur et l'article 20 de la LFSS 2008.....	30
3.2 Le Titre de travail simplifié et les chèques Cesu.	30
4. CHANGER LE REGARD ET LES ATTITUDES DES ACTEURS DU MONDE ÉCONOMIQUE	31

Synthèse

La pratique de petites activités informelles est tout à la fois une alternative à la précarité et aux contraintes administratives et un tremplin pour l'avenir.

La Guadeloupe qui a pourtant l'un des plus importants PIB/Habitant de la zone Caraïbe, connaît une situation économique particulière et difficile. Son économie est essentiellement axée sur des activités tertiaires fortement concurrentielles (le commerce, les services à la personne, le tourisme...). Les indicateurs sociaux économiques reflètent une situation difficile : le taux de chômage est inquiétant (26% de la population dont 1/3 depuis plus de un an), un nombre important de bénéficiaires des minima sociaux (le RMI est la ressource financière de 15% de la population contre 3% pour la France métropolitaine), plus de 60% des plus de 15 ans n'ont aucun diplôme (les moins qualifiés ont des difficultés pour s'insérer dans le monde salarial).

Cette réalité dynamise la création d'entreprise (4 600 en 2007) et la nécessité pour les demandeurs d'emploi de créer eux-mêmes leur propre activité (57% des entreprises sont l'œuvre de chômeurs).

Le travail informel fait partie de la réalité et des habitudes de la population.

L'étude réalisée nous montre que sous le terme générique de travail informel, se retrouvent des motivations et des pratiques diverses avec des perspectives variables menant à l'officialisation de leur activité. Plus de 35% des travailleurs informels ont démarré leur activité par besoin de revenus complémentaires. Les autres raisons catégorisées sont : l'informel test (19%), l'informel passion (17%), l'informel occupationnel (16%), la volonté d'être son propre chef (7%) et l'opportunité de démarrer l'activité (6%)

Les freins à l'officialisation peuvent être regroupés en trois grandes catégories : la méconnaissance des démarches et des aides existantes, les freins financiers (peur de perdre les minima sociaux, insuffisance de fonds propres...) et enfin, les freins propres liés à l'activité pratiquée.

La valorisation de cette part importante de l'économie guadeloupéenne passe par quatre mesures :

- Le développement du microcrédit : la plupart des travailleurs informels ne pourront s'officialiser qu'en développant leur activité grâce au crédit. Pour les clients de l'Adie, le microcrédit a été « l'élément moteur » et sans ce prêt, beaucoup auraient différé ou ne se seraient pas engagés dans l'officialisation de leur activité.
- Le développement d'une offre d'accompagnement adaptée : ce public doit également bénéficier d'un accompagnement court, simple et adapté à ses besoins afin de l'aider dans ses démarches administratives et dédramatiser la création d'entreprise.
- La mise en œuvre des nouveaux cadres réglementaires (2) : le régime de l'auto-entrepreneur, l'article 20 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 ainsi que le Titre de travail simplifié et les chèques Cesu sont des régimes simplifiés qui correspondent aux besoins et attentes de certains travailleurs informels et pourront ainsi les inciter grâce à une bonne information à officialiser leur activité.
- Un changement de regard et d'attitudes de certains acteurs du monde économique (3) qui doivent être plus ouverts sur la diversité des initiatives économiques et la pluralité des parcours, démarches, statuts de création d'entreprise.

I. Cadre, objectifs et méthodologie de l'étude

1. Cadre

L'économie guadeloupéenne, très dynamique, est paradoxalement marquée par un fort taux d'exclusion, une part importante de la population active au chômage et un nombre important de bénéficiaires des minima sociaux.

En dépit de l'image trop souvent véhiculée d'une économie basée sur l'assistanat, les personnes exclues du marché officiel du travail complètent souvent leurs revenus d'assistance par des petites activités de services, d'artisanat.... Dynamiques, elles créent de l'activité et de l'emploi. Si cette situation, ancrée dans les traditions culturelles de débrouillardise, est largement reconnue aux Antilles, elle est paradoxalement mal connue. Il existe une certaine connaissance statistique du phénomène informel basé notamment sur les enquêtes emploi de l'INSEE qui estime le taux d'emploi informel à plus de 10% mais les connaissances qualitatives du secteur font défaut. Le déficit de connaissances précises de ce secteur est un frein pour les organismes chargés de développement et ne permet pas de fournir les outils adaptés pour aider ces populations à sortir de l'informel.

L'Adie, sur la base de son expérience, estime que nombre de ces acteurs de l'informel ont pourtant un fort potentiel de développement de leurs activités et qu'un appui adapté notamment en termes financiers leur fait défaut pour faire un saut qualitatif et formaliser leurs activités.

Suite à l'intérêt manifesté par la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Agence Française de Développement, l'Adie a proposé une étude afin de pouvoir valider cette hypothèse et formuler en lien avec les services de l'Etat des propositions d'actions concrètes, au plan opérationnel mais aussi, le cas échéant en matière législative ou réglementaire.

Le présent rapport rend compte des conclusions de l'étude et fait état sur cette base de plusieurs propositions opérationnelles.

2. Objectifs et méthodologie

2.1 Objectifs

Quatre objectifs ont été définis pour cette étude :

A. Evaluation de l'importance et du rôle du travail indépendant informel dans l'économie guadeloupéenne ainsi que des barrières à l'officialisation de ce dernier.

B. Typologie des acteurs intervenant en soutien, financier ou non financier, au développement du travail indépendant.

C. Analyse de la stratégie et des besoins d'appui des travailleurs indépendants informels

D. Synthèse sur le potentiel de développement du travail indépendant informel et les mesures /outils de soutien pertinents pour accompagner ce développement

2.2 Méthodologie

L'étude a été conduite en **quatre étapes** sur la période d'août 2008 à janvier 2009.

Tout d'abord, nous avons effectué **une collecte d'informations à l'échelle du département**. Nous avons cherché des statistiques et recensé les rapports qui pouvaient exister sur ce thème. Nous avons rencontré des responsables d'organismes dont les missions principales sont l'insertion et le développement économique et nous avons recueilli leurs avis sur les problématiques liées au secteur informel.

Dans un deuxième temps, nous avons sélectionné un quartier populaire (l'Assainissement), puis élargi notre étude à la ville de Pointe à Pitre et aux quartiers populaires des Abymes limitrophes, au sein desquels nous avons réalisé une monographie et un **recensement des activités économiques formelles et informelles visibles** (comptage rue par rue). Les quartiers ont été choisis par rapport à des critères de pauvreté (chômage, RMI, classement en ZUS) et de proximité géographique pour faciliter le travail d'enquête.

Dans un troisième temps, sur la base d'un questionnaire pré-établi, nous avons mené une **enquête de terrain auprès de 67 personnes** représentatives des différents secteurs d'activité identifiés pendant la phase de recensement :

- ⇒ 46 travailleurs informels contactés
- ⇒ 21 chefs d'entreprise, anciens travailleurs informels dont des clients Adie et des personnes indiquées par des acteurs de l'insertion.

Ces derniers ont été interrogés afin d'avoir une vision plus large, de mieux comprendre leur fonctionnement, les facteurs déclencheurs de l'officialisation et de disposer des éléments permettant d'établir une comparaison entre l'avant et l'après, entre une situation informelle et une situation formelle.

Les travailleurs informels interrogés avaient été identifiés lors du recensement des activités visibles et par bouche-à-oreille pour les activités non visibles (services à la personne notamment). Les chefs d'entreprise sont des clients de l'Adie Guadeloupe ou des personnes présentées par des structures d'insertion.

Les entretiens, d'une durée variable entre 40 minutes et 1 heure 30, se sont déroulés au domicile des personnes, sur leur lieu d'activité ou dans les locaux de l'Adie.

Dans l'ensemble, l'administration des questionnaires aux personnes interrogées n'a pas été évidente et la collecte de données chiffrées s'est avérée encore plus complexe. Il faut savoir que dans le même temps des contrôles (avec une communication dans les médias), organisés par les différentes institutions, étaient menés sur le territoire concerné pour lutter contre le travail informel.

Un **dernier temps** a été consacré à l'exploitation des données collectées et la rédaction du rapport.

Définition du secteur informel

Le secteur informel, tel qu'on le définit dans cette étude, est l'ensemble des activités professionnelles (uniques ou secondaires), génératrices de revenus, exercées à titre indépendant, et non déclarées. Elles sont donc distinctes du travail illégal qui consiste en l'emploi, par une entreprise, de personnels non déclarés. Elles n'intègrent pas non plus bien entendu les activités illégales telles que la prostitution, la vente d'objets volés, le trafic de stupéfiants, etc.

II. La problématique du secteur informel dans l'économie guadeloupéenne

1. Situation de l'emploi

La Guadeloupe est un archipel d'environ 1 700 Km², composé de six îles. Au plan administratif, c'est une région française monodépartementale de plus de 450 000 habitants dont 52,9% de femmes (*Insee, enquête recensement révisé janvier 2007*). La population guadeloupéenne est particulièrement jeune (30% de moins de 20 ans et un âge moyen de 34,6 ans).

La population est essentiellement regroupée dans la conurbation pointoise (Pointe-à-Pitre, Abymes, Baie-Mahault). Les principales villes du département par importance démographique sont : les Abymes, le Gosier, Baie-Mahault, Pointe-À-Pitre et le Moule.

Les activités de services et de commerces représentent plus de 84% de l'emploi salarié (*Insee, synthèse et conjoncture de l'emploi, 2008*).

L'économie guadeloupéenne souffre de plusieurs handicaps : son insularité, son éloignement des grands marchés, l'étroitesse de son marché...

Le PIB/habitant ne représente que 56% de la moyenne nationale (« *Archipel Guadeloupe : une plateforme d'excellence ouverte sur son environnement régional, 2007* » : http://www.pointe-a-pitre.cci.fr/fileadmin/templates/site/files/s_informer/espace_qualite_environnement/normes_regl/Projet_specifique_ZFG__25-10-07.pdf).

En 2007, le nombre de demandeurs d'emploi représente près de 23% de la population active soit 38 000 personnes ; en mars 2008 41 340 individus sont concernés (soit près de 9% d'augmentation), dont la moitié est composée de demandeurs d'emplois de longue durée (plus d'un an) contre 1/3 en moyenne pour l'ensemble de la France (*Iédom, bulletin trimestriel de conjoncture économique, 2008*). En effet, en Guadeloupe, la durée moyenne de chômage est de près de 48 mois. Le nombre réel de chômeurs est certainement sous-estimé puisque un sur sept n'est pas inscrit à l'ANPE (*Insee - Enquête emploi dom 2007*).

Les populations les plus touchées par le chômage sont les femmes et les jeunes de moins de 30 ans (39,8%) sachant que le taux s'élève à plus de 50% pour des jeunes non diplômés.

15% de la population occupent des emplois à temps partiel, qui sont subis pour plus de 65% de ces salariés.

En 2006, les bénéficiaires du RMI représentent 15% de la population *versus* 3% pour la France métropolitaine.

Les 27 000 immigrés recensés en Guadeloupe représentent plus de 6% de la population locale.

Par ordre d'importance, viennent d'abord les Haïtiens (47,2%) suivis par les Dominicains (originaires de la Dominique) et les Dominicains (originaires de la République Dominicaine) avec respectivement 24,6% et 8,9%. Le nombre d'immigrés en situation irrégulière est estimé entre 10 000 et 20 000 personnes.

2. Dynamique de création de très petites entreprises

Le nombre de création d'entreprises est élevé et en évolution en Guadeloupe, 4 470 en 2006, plus de 4 600 en 2007 (*INSEE, Avril 2008*), majoritairement dans le domaine des services (plus de 50%) et du commerce (28%). Ramené au nombre d'habitants, le nombre de création d'entreprises en Guadeloupe est presque le double de ce qu'il est pour la France entière (1,9 contre 1), ratio qui révèle la vitalité de l'économie de l'île (*INSEE, Enquête de recensement 2005*).

Le tissu économique guadeloupéen est composé d'un très grand nombre de TPE, 30 000, soit plus de 97% des entreprises hors secteurs agricole et pêche.

Les entreprises immatriculées sous forme individuelle sont plus nombreuses en Guadeloupe (59%) qu'en France hors Île-de-France (51%).

D'après les fichiers consulaires de la Chambre de Commerce de Pointe-à-Pitre (pour la zone de Grande-Terre), 1051 entreprises individuelles ont été créées en 2007 tous secteurs confondus (642 pour le commerce, 334 pour les services). Pour l'ensemble de la Guadeloupe, ce sont 2 920 entreprises individuelles et 378 EURL qui ont été créées soit plus de 71% des créations relevant de la Chambre de Commerce.

Les créateurs d'entreprises débutent majoritairement leur activité seuls (76%), avec un investissement de départ faible, inférieur à 4 000 € dans près de 40% des cas.

Selon une étude INSEE - Sine de 2002, les femmes représentent plus de 37% des créateurs-repreneurs d'entreprises (proportion supérieure à la moyenne nationale de 5 points).

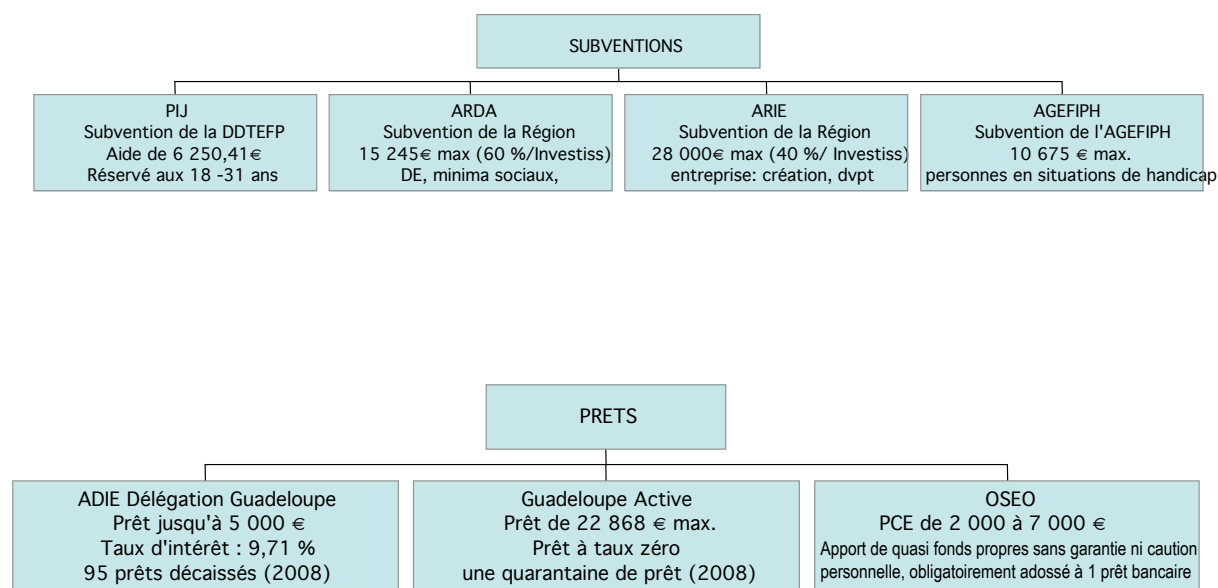
En dépit de ces caractéristiques, le taux de pérennité des entreprises à 3 ans est supérieur de 5% en Guadeloupe (71%) comparé à la moyenne nationale en France. Ce taux peut-être s'expliquer par le fait que :

- les créateurs commencent très fréquemment leur activité dans l'informel et bénéficient donc d'une expérience préalable supplémentaire ;
- compte tenu de la situation économique de la Guadeloupe, les chefs d'entreprise n'ont la plupart du temps pas de solution de repli.

Les demandeurs d'emploi et plus particulièrement les moins qualifiés ont des difficultés pour s'insérer. Ils sont ainsi 57% à créer leur entreprise afin de créer leur propre emploi. Leur niveau de formation est faible, inférieur au niveau CAP /BEP pour près de 50% d'entre eux (*INSEE, enquête SINE 2002*).

3. Cadre réglementaire et dispositifs de soutien spécifiques

Pour soutenir le développement de l'économie guadeloupéenne, l'émergence d'activités, la création d'entreprises et d'emplois, et consolider la structure financière des entreprises, un certain nombre de dispositifs de soutien financier ont été mis en place au niveau européen, national ou encore régional avec notamment le schéma régional de développement économique (SRDE).



La création d'activité par des chômeurs, des allocataires de minima sociaux est une des voies pour résoudre les problèmes d'insertion et de précarité au sein de la population guadeloupéenne.

Le nombre important de créations d'entreprises peut s'expliquer par la situation économique de l'île (taux de chômage élevé) mais aussi par les nombreux dispositifs d'aides et de subventions existants.

En dépit de leur nombre, force est cependant de constater que ces dispositifs ne répondent pas efficacement aux problématiques d'officialisation d'activités informelles. En Guadeloupe, plus de 2 500 créations d'entreprises sont le fait d'un chômeur ou de demandeurs d'emploi ; or, à titre d'exemple, près de 500 subventions régionales destinées principalement à un public précarisé ont été accordées en 2008 soit seulement 20% des créations d'entreprises.

Il est difficile pour les travailleurs informels déjà en activité, avec généralement un besoin urgent de financement, de suivre le parcours obligatoire et de faire face aux contraintes administratives. Nombre d'entre eux préfèrent ne pas bénéficier des aides existantes plutôt que d'attendre plusieurs mois une hypothétique subvention.

4. Importance du secteur informel

L'Enquête Emploi éditions 2005 et 2007 de l'Insee donne des informations sur le travail informel en Guadeloupe et dans les autres Départements Français d'Amérique (DFA) :

- Des 3 DFA, la Guadeloupe est la région qui comprend le plus grand nombre de travailleurs exerçant dans l'informel : 12 640 soit 10,5% des travailleurs contre 7650 (6%) et 3 780 (8%) respectivement pour la Martinique et la Guyane (2005). Ces chiffres (*Insee-CLAP, 31/12/2004*) incluent les personnels employés par des entreprises et non-déclarés.

- Ces travailleurs se retrouvent dans tous les secteurs d'activités, et plus particulièrement dans les services aux particuliers (46,6%), le commerce (13,6%) et le secteur agriculture et pêche (9,3%).

- Plus de 5000 travailleurs indépendants *stricto sensu* (c'est à dire hors les personnels employés par des entreprises et non-déclarés) officieraient dans l'informel et par conséquent 14% des entreprises individuelles ne seraient pas immatriculées (*Insee-CLAP, 31/12/2004*).

L'enquête emploi INSEE 2004, indique qu'un millier d'allocataires du RMI exercent une activité informelle essentiellement en tant que travailleurs indépendants dans des affaires qu'ils ont montées dans les services, la construction ou le commerce. Ce dernier secteur est particulièrement investi par les femmes. Sachant qu'il y a plus de 30 000 allocataires du RMI en Guadeloupe, ce chiffre est vraisemblablement sous-estimé.

Secteurs d'activité pour les RMistes exerçant une activité informelle et ne cherchant pas de travail.

	Hommes	Femmes
Agriculture, pêche, sylviculture	8%	0%
Services, hôtellerie	54%	26%
Construction, BTP	27%	0%
Commerce	11%	74%
Effectifs totaux	758	214

Source : Insee, enquête emploi 2004

Le travail informel est ancré dans la société et la mentalité antillaise, il fait partie du paysage économique guadeloupéen. Que seraient, ou que deviendraient, certains axes routiers, certaines places, sans la vendeuse de sucreries et de gâteaux, le vendeur de légumes, ou de pistaches, certains quartiers sans ses petits ateliers de mécanique, de couture... ?

Différents termes sont employés pour le désigner: travail au noir, être au noir, black, job, djob, débrouille, débouya, twavay enba fey...

Pour les institutionnels, les personnes ressources, il est très difficile de quantifier précisément le poids du travail informel. La frontière est souvent étroite entre la légalité et l'illégalité pour quelques activités. Ce phénomène, malgré sa pratique plus ou moins visible et acceptée, reste cependant tabou. Le travail informel peut se présenter sous la forme « d'un coup de main », d'un acte de solidarité qui ne s'accompagne pas nécessairement d'un échange monétaire.

III. Analyse du secteur informel à l'échelle de quelques territoires urbains de Guadeloupe

1. Un poids conséquent de l'informel dans l'économie des quartiers

1.1 Caractéristiques des quartiers étudiés

Afin d'affiner notre étude sur le travail indépendant et le travail informel, nous avons décidé de nous focaliser sur des quartiers populaires de Pointe-à-Pitre et des Abymes.

L'agglomération Abymes - Pointe-à-Pitre concentre une part importante de la population de l'île et des demandeurs d'emploi. Malgré la mise en place d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), d'une ZRU, d'une ZFU, le taux de chômage de la population de ces zones reste supérieur à la moyenne de l'agglomération pointoise (+ 3 points), et de la moyenne départementale. Plus de 60% des plus de 15 ans n'ont aucun diplôme.

Le nombre d'allocataires du RMI est de 7 519 (dont plus de 5 000 pour les Abymes) soit 30% du nombre d'allocataires du RMI du département :

- 44% d'entre eux sont dans le dispositif depuis plus de 60 mois,
- 75% des Rmistes ont un niveau scolaire inférieur ou égal au niveau V (CAP, BEP),
- les femmes sont les principales bénéficiaires de ce dispositif (60%),
- l'âge moyen des allocataires est de 40-42 ans.

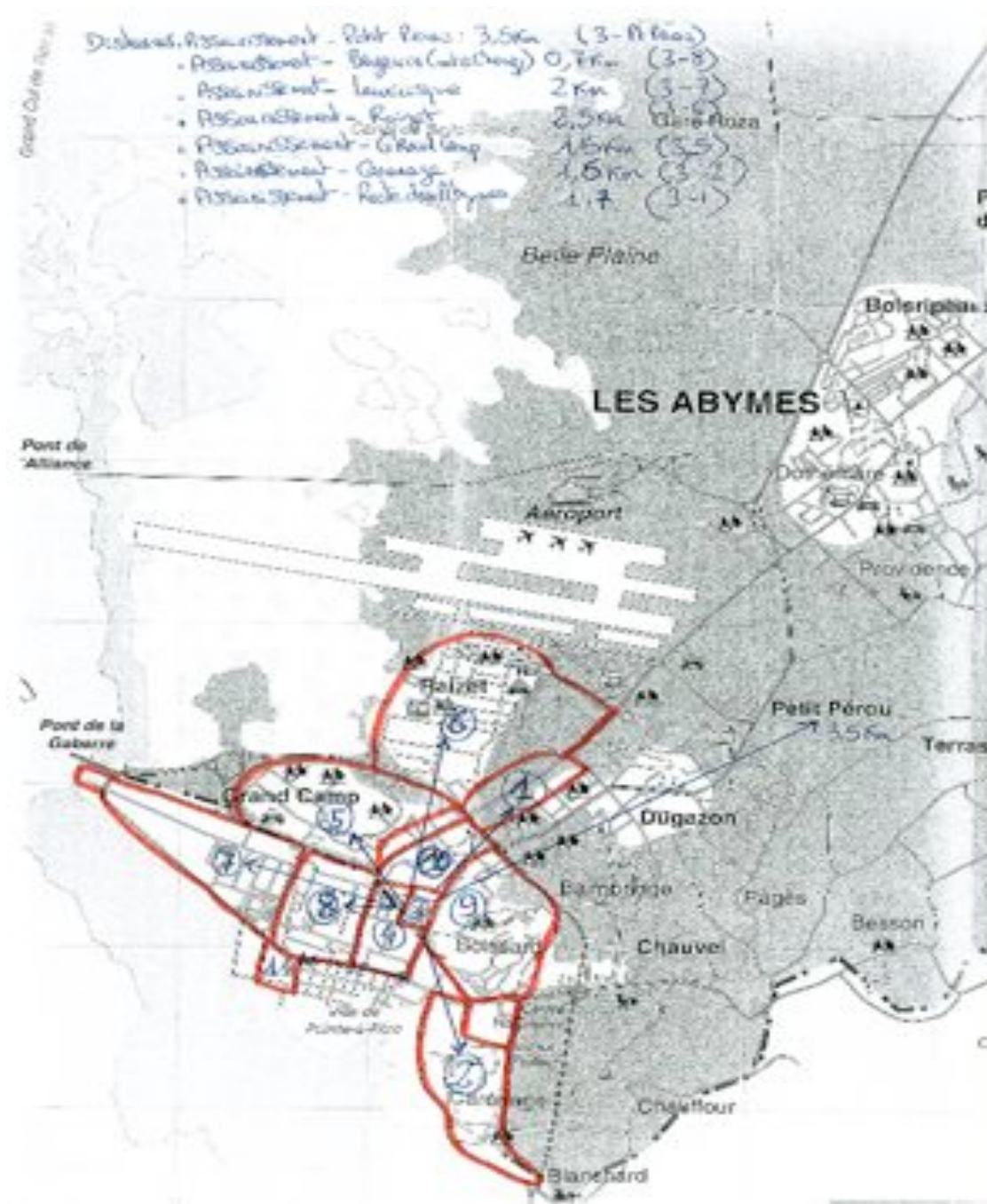
Le pourcentage d'étrangers par rapport à la population totale est 2,5 fois plus important que pour le reste de la communauté urbaine.

	Abymes	Pointe-à-Pitre
Superficie totale	40 000 hectares	266 hectares
Population	63 054 habitants	16 000 habitants
Taux de chômage	36,7%	33,3%
Nombre de Rmistes	5 837	1 682

Population (Insee, 1999), Taux de chômeurs (Insee, 1999), Nombre de Rmistes (Agence Départementale d'Insertion [ADI] Guadeloupe, 08/2008)

Pointe à Pitre forme une véritable agglomération géographique avec les Abymes à tel point qu'il est difficile de distinguer la limite des deux villes (certains quartiers sont partagés entre les deux municipalités). Cette proximité géographique s'est traduit par la constitution d'une véritable communauté d'agglomération, entre ces deux villes, en décembre 2008.

La carte présentée sur la page suivante permet de visualiser chacun des quartiers qui seront évoqués ensuite.



- 1 Route des Abymes et Cours Charneau et Capou
- 2 Grand Carénage (Pointe à pitre, Abymes)
- 3 Assainissement (historique) (Pointe à pitre, Abymes)
- 4 Grand Assainissement (Pointe à pitre, Abymes)
- 5 Grand Camp (Abymes)
- 6 Raizet (Abymes)
- 7 Lauricisque, Bergevin (côté Lauricisque) (Pointe à pitre)
- 8 Bergevin (côté Chanzy), Henry 4, Chanzy (Pointe à pitre)
- 9 Boissard (Abymes)
- 10 Vieux Bourg, Lacroix (Abymes)
- 11 Quai Lefebvre - Grand Marché aux touristes (Pointe à Pitre)
- 12 Boulevard Chanzy, boulevard Hanne (Pointe à Pitre)
- 13 Marchés de Pointe à Pitre (Centre ville)
- 14 Rue piétonne et rue Frébault de Pointe à Pitre

A / Les Abymes et ses quartiers

Les Abymes, l'une des plus grandes communes de la Guadeloupe, est aussi la plus peuplée.

La commune possède de nombreux équipements : l'aéroport, le Centre Hospitalier Régional Universitaire, la cité scolaire de Baimbridge (l'une des plus importantes de France), des zones industrielles, commerciales et artisanales... Malgré tout, elle cumule de nombreux handicaps sociaux et économiques avec des quartiers insalubres et une paupérisation importante du territoire.

Une partie du territoire abymien est classé en ZUS (zone urbaine sensible) et un important plan de rénovation urbaine est également en cours sur certains quartiers avec un volet « développement économique » tourné vers les activités de proximité.

L'étude s'est focalisée sur deux types de quartiers sur la ville des Abymes:

- le Raizet et Grand Camp : quartiers modestes
- Assainissement, Vieux-Bourg, Boissard, Lacroix, Morne Ferret, Cours Zamia, Chemin Neuf... : vieux quartiers populaires très défavorisés avec des poches de précarité et d'insalubrité et une population étrangère importante.

a) Les grands quartiers d'habitat collectif sociaux : le Raizet et Grand Camp

	Raizet	Grand Camp
Superficie totale	90 ha	70 ha
Population	8 252 habitants	6 033 habitants
Pop 20 -39	32,5%	31,8%
Pop + de 60 ans	12,9%	4,8%
Densité	71 ,6 hab/ha	92,2 hab/ha
Taux de chômage	28%	33%
Chômage des 15 – 24 ans	60,7%	65,1%
Chômage de longue durée	69%	68%
Habitat	Ensembles Hlm et habitat individuel (années 1950 - 60)	85% d'Hlm (tours et barres) années 1970
Classement	ZUS	ZRU
Activité informelle	Peu visible (vingtaine), essentiellement alimentation, snack, mécanique auto	Peu visible (une dizaine)
Nombre d'entreprises	208	169
Niveau de vie	Population plutôt modeste	Population plutôt modeste
Taux d'étrangers	2,2%	1%

b) Les quartiers populaires sud : Assainissement, Vieux-Bourg, Boissard, Lacroix, Morne Ferret, Cours Zamia, Carénage, Chemin neuf...

	Assainissement, Vieux Bourg, Boissard	Cours Zamia, Carénage, Chemin neuf...
Superficie totale	90 ha	43 ha
Population	6 746 habitants	3 656 habitants
Pop 20 -39	32,5%	31,8%
Pop + de 60 ans	12,9%	4,8%
Densité	62,2 hab/ha	85 hab/ha
Taux de chômage	28%	46,4%
Chômage des 15 - 24 ans	60,7%	40,1%
Chômage de longue durée	69%	NC
Habitat	Hlm et habitat individuel	Essentiellement habitat individuel précaire
Classement	ZUS, ZFU	ZUS et Rénovation urbaine
Activité informelle	Peu visible (Essentiellement alimentation, snack, mécanique auto..)	Présente et visible (snack-bar, vente de fruits et légumes...)
Nombre d'entreprises	101	134
Niveau de vie	Population modeste	Population modeste
Taux d'étrangers	2,2%	8,8%
	Faible mixité sociale	Faible mixité sociale

B / Pointe-à-Pitre et ses quartiers

Aujourd'hui, Pointe-à-Pitre, sous-préfecture de Guadeloupe souffre d'une perte d'attractivité économique. Elle était le centre du commerce de l'île jusqu'à l'essor de Baie-Mahault et plus particulièrement de la zone industrielle de Jarry.

L'étude s'est basée sur:

- le centre-ville de Pointe à Pitre : activité économique en fort déclin et paupérisation des habitants
- les quartiers avoisinants en situation de précarité importante (sur le quartier de Lauricisque et de Bergevin, 82% des foyers vivent avec moins de 912 €/mois et 40% sont sous le seuil de pauvreté).

a) Les quartiers de Lauricisque et de Bergevin

	Lauricisque et de Bergevin
Superficie	50 hectares
Population	4 000 habitants
Taux de chômeurs	48,9%
Taux de chômage des 15-24 ans	86%
Taux d'étrangers	1%
Classement	ZUS et rénovation urbaine

(Insee, 1999)

b) Les quartiers de Mortenol, Les Lauriers (Pointe-à-Pitre et les Abymes)

	Mortenol, Les Lauriers
Superficie	NC
Population	3 000 habitants
Taux de chômeurs	45,7%
Taux de chômage des 15-24 ans	65,1%
Taux d'étrangers	2,7%
Classement	ZUS

(Insee, 1999)

1.2 Résultat du recensement des activités informelles visibles

L'étude de terrain nous a permis d'identifier de façon empirique le nombre d'activités entrepreneuriales visibles sur les quartiers.

Le tableau récapitulatif suivant regroupe le nombre d'unités légales et non déclarées par quartiers.

Comptage d'activités dans la zone étudiée de Pointe à Pitre - Abymes (hors centre ville)

Quartiers	Correspondance carte p. 11	Activités Total	Activités non officielles
Route des Abymes et Cours Charneau et Capou	- 1 -	65	4
Grand Carénage (Pointe à pitre, Abymes)	- 2 -	115	19
Assainissement (historique)(Pointe à pitre, Abymes)	- 3 -	113	10
Grand Assainissement (Pointe à pitre, Abymes)	- 4 -	93	8
Grand Camp (Abymes)	- 5 -	169	6
Raizet (Abymes)	- 6 -	208	16
Lauricisque, Bergevin (côté Lauricisque) (Pointe à pitre)	- 7 -	113	3
Bergevin (côté Chanzy), Henry 4, Chanzy (Pointe à pitre)	- 8 -	80	2
Boissard (Abymes)	- 9 -	61	5
Vieux Bourg, Lacroix (Abymes)	- 10 -	28	7
Quai Lefebvre - Grand Marché aux touristes (Pointe à Pitre)	- 11 -	70	48
Boulevard Chanzy, boulevard Hanne (Pointe à Pitre)	- 12 -	15	13
Marchés de Pointe à Pitre (Centre ville)	- 13 -	52	0
Rue piétonne et rue Frébault de Pointe à Pitre	- 14 -	48	48
Total		1 250	139

Le tableau récapitulatif des activités présentes montre un certain dynamisme économique. Dans cet ensemble, on ne décèle que très peu d'activités visibles qui relèveraient de l'informel. La plupart des activités informelles des quartiers sont cachées ou difficiles à repérer, tout particulièrement pendant la période de notre enquête (campagnes de contrôle en cours).

Le secteur informel concerne un petit nombre de secteurs d'activités diffus sur tout le territoire étudié. Les activités les plus fréquentes et visibles sont les ambulants avec ou sans roulotte exerçant une activité de vente sur le bord des axes routiers (snack, pacotilles, primeurs), les snack-bars, les services à la personne. Les personnes interrogées affirment pour la plupart la présence et la connaissance de personnes exerçant une activité non déclarée, essentiellement dans les domaines des services à la personne et du BTP.

Sur les marchés de Pointe-à-Pitre et des Abymes, nous ne retrouvons pas de personnes en situation informelle. En effet, ces municipalités exigent des marchands leur carte d'immatriculation afin de leur attribuer un emplacement. La redevance est payable chaque jour.

Afin de lutter contre la vente à la sauvette de vêtements, essentiellement faite par les vendeuses d'origine haïtienne dans les rues du centre de ville de Pointe-à-Pitre, un marché leur a été dédié le long des quais.

Un aspect induit de la zone franche a été l'installation et le développement d'un nombre très important de professions libérales, essentiellement de médecins, de centre médicaux profitant des avantages liés à cette implantation sans pour autant participer au développement et à la réduction du taux de chômage de ces quartiers (ces activités ne créant que très peu d'emploi).

2. Une réalité multiforme dominée par la précarité et le besoin d'argent pour vivre

2.1 Un profil diversifié

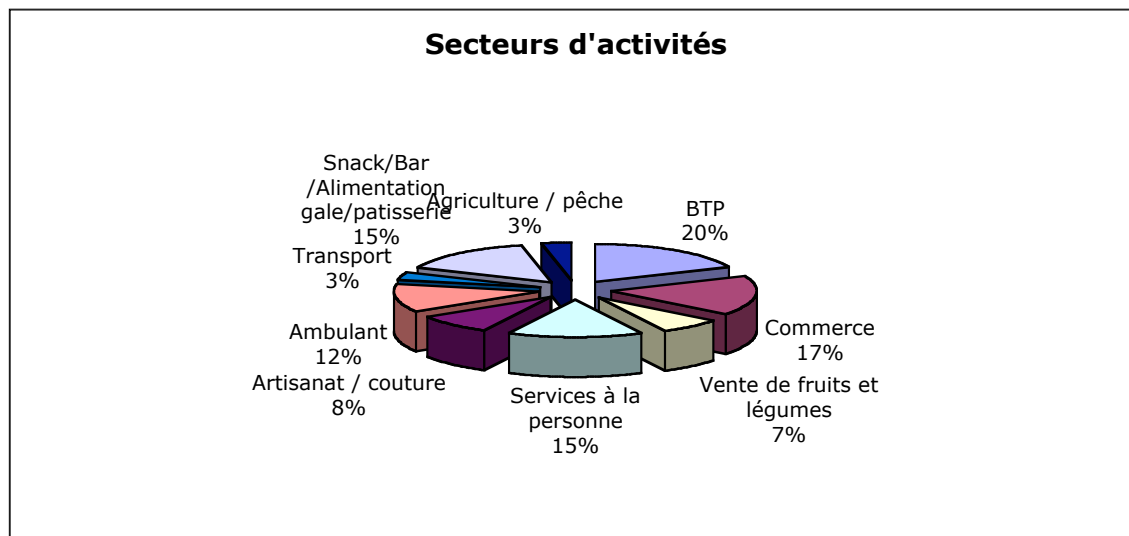
Près de 55% des travailleurs informels interrogés dans le cadre de notre enquête sont des femmes. Elles sont aussi les plus touchées par le chômage en Guadeloupe et représentent aujourd'hui près de 55% des demandeurs d'emploi (47,5% en moyenne nationale). Leur part s'accroît avec la durée du chômage.

L'âge moyen des travailleurs informels rencontrés (environ 36 ans) est proche de celui de la population guadeloupéenne (34,6 ans) ; 29% d'entre eux ont moins de 30 ans.

Plus de 13% des personnes rencontrées ne sont pas originaires de Guadeloupe. 6 proviennent de la République d'Haïti, 2 de l'île de la Dominique et 1 de Sint-Marten.

Durant notre phase d'enquête, nous n'avons pas eu l'opportunité d'interroger des personnes sans papier, en situation irrégulière, car selon les dires de certaines associations d'insertion, ce public n'ose plus depuis quelques mois prendre le risque de sortir et de se rendre dans des structures d'aides et d'accompagnement de peur de se faire arrêter, les contrôles policiers s'étant intensifiés.

Les personnes rencontrées exercent leur activité dans tous les secteurs, avec cependant une prédominance du BTP, des services à la personne, de l'alimentation et du commerce ambulants.



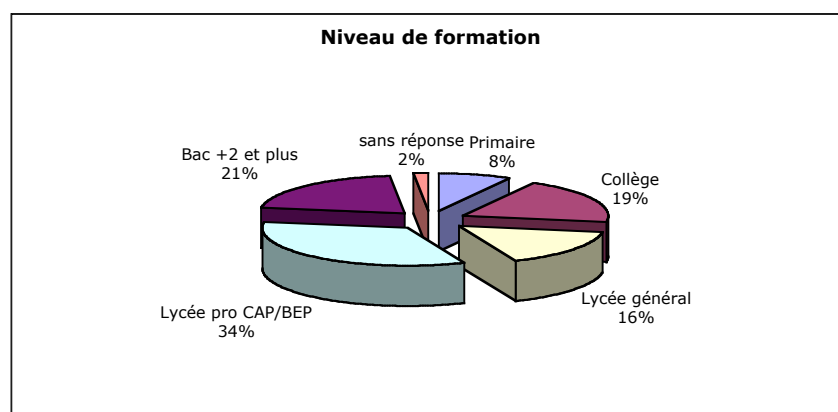
Zoom sur l'immigration en Guadeloupe

Les Antilles françaises apparaissent pour les nombreux voisins de la Caraïbe comme un « eldorado ». Un PIB parmi les plus élevés de la région (8 fois supérieur à celui d'Haïti, plus de 2 fois supérieurs à celui de l'île de Dominique), une protection sociale pour tous... L'immigration récente depuis 1970 en Guadeloupe provient essentiellement du bassin caribéen et principalement d'Haïti. Les immigrés arrivent pour la plupart clandestinement pour fuir la misère et l'instabilité politique dans leur pays. Ils permettent de répondre à un besoin de main d'œuvre localement dans les secteurs agricole et du bâtiment. Les autres communautés étrangères présentes sur le territoire sont, par ordre décroissant d'importance, les Dominicains, les ressortissants de la République Dominicaine, les Cubains... Cette population exerce majoritairement son activité dans l'informel (Ils sont quatre fois plus nombreux dans les activités au noir que dans la population active occupée - Enquête emploi INSEE 2007). « *Nous les étrangers, Haïtiens, Dominicains on ne nous ouvre pas les portes des entreprises, on ne trouve pas d'emploi salarié* », phrase revenue plusieurs fois dans les propos des personnes étrangères interrogées. Depuis quelques temps se développe en Guadeloupe un sentiment xénophobe envers les immigrés caribéens vivant sur l'île. Selon les chiffres de la Préfecture de Guadeloupe, le nombre d'étrangers serait compris entre 50 000 et 60 000 (en majorité des Haïtiens) dont la moitié en situation irrégulière.

2.2 Une population en situation précaire

2.2.1 Qualification et situation professionnelle

Le niveau d'étude de la population rencontrée est faible : 61% ont un niveau maximum équivalant au BEP-CAP, tandis que près d'un tiers n'ont pas de diplôme. Ce constat est un élément expliquant leurs difficultés à s'insérer dans le marché de l'emploi. Près de 60% sont à la recherche d'un emploi ou inscrits à l'ANPE, dont plus de 20% depuis plus d'un an.



Lors des entretiens, certaines personnes ont avoué être inscrites à l'ANPE mais sans rechercher de manière active un emploi. Ces personnes correspondent à peu près à 30% des personnes sondées. L'inscription en tant que demandeur d'emploi est un moyen de toujours percevoir le RMI ou d'obtenir des aides, subventions... dédiées aux chômeurs.

Les deux tiers des sondés ont un jour travaillé en tant que salarié. 19% des contrats signés relevaient du cadre des contrats aidés.

La situation professionnelle précédant la phase de création d'activité est pour la majorité des personnes rencontrées le chômage.

2.2.2 Situation familiale

Un tiers des personnes sondées vivent en couple. Plus de la moitié des conjoints exercent une activité professionnelle salariée alors que 35% d'entre eux sont en recherche d'emploi. Près de 65% des sondés ont des enfants à charge.

Les familles monoparentales sont très représentées : 49% des interviewés se disent célibataires, quasiment toutes avec au moins un enfant. D'après l'Observatoire de la Santé de Guadeloupe (2005), 4% des femmes de 15 à 49 ans perçoivent l'allocation parent isolé (API) et possède une famille monoparentale contre 1,2% en métropole.

2.2.3 L'hébergement

Plus de 70% des personnes sondées sont locataires.

21% des personnes interrogées sont hébergées à titre gratuit, généralement dans le cercle familial. L'âge moyen des hébergés est plutôt élevé (29 ans) et 36% d'entre eux ont au moins un enfant.

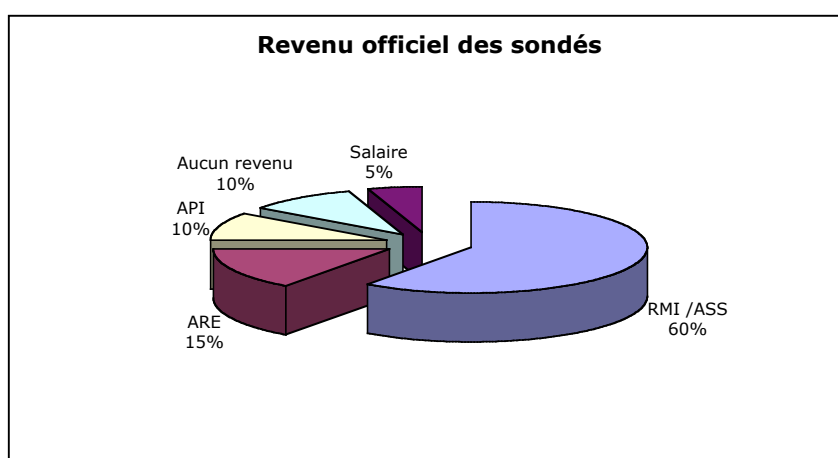
Seules 9% des personnes sont propriétaires de leur logement.

2.3 Une ressource clef des budgets familiaux

Le budget de la majorité des personnes rencontrées dépend du versement de minima sociaux :

- 60% sont allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI),
- 15% d'entre eux sont indemnisés par les Assedic et perçoivent l'allocation de retour à l'emploi (ARE),
- 10% sont allocataires de l'API,
- 10% ne perçoivent aucun revenu,
- seuls 5% sont salariés.

Les revenus sociaux représentent la source principale de revenu et la base du budget familial pour plus de 85% des personnes interrogées.



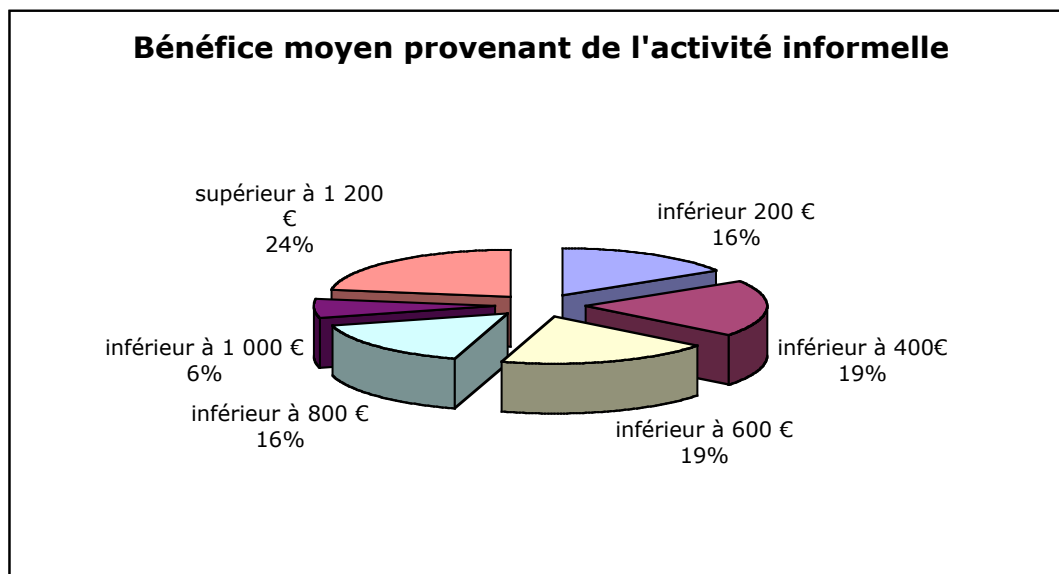
35% des personnes interrogées ont démarré leur activité informelle pour faire face à un besoin d'argent. Ce besoin peut se traduire en revenu de substitution comme en complément de revenu.

De très nombreuses réalités peuvent toutefois se cacher derrière cette motivation de gagner de l'argent :

- Des personnes dont les seuls revenus sociaux ne leurs suffisent pas à assurer la subsistance de leurs familles. « *Il faut gagner de l'argent, on n'a pas le choix* ». Certaines des personnes rencontrées travaillent dans l'informel tout en continuant à percevoir les minima sociaux en plus de leur activité. Ces revenus sociaux sont pour eux une « béquille » dont ils redoutent la perte.
- Dans cette même catégorie, on trouve également des personnes travaillant en tant que salariés et qui exercent une deuxième activité pour faire face à leurs charges ou encore pour pouvoir s'offrir un train de vie un peu meilleur,
- Des personnes n'ayant pas les minima sociaux et qui sont à la recherche d'un emploi mais aussi des étudiants boursiers ou ayant peu de ressources.

Pour près de 40% des personnes interrogées, les revenus liés à leur activité informelle représentent plus de 50% des revenus globaux de leur ménage. Cette activité n'est donc pas négligeable : elle constitue un réel moyen pour ces personnes d'émerger de la précarité et d'augmenter leur pouvoir d'achat.

Les revenus dégagés par les activités exercées sont très variables en fonction du secteur et du temps consacré. Les éléments de revenus donnés sont à prendre avec prudence dans certains cas (sincérité, connaissance réelle des chiffres, confusion entre chiffre d'affaires et bénéfice...). 70% des personnes interrogées déclarent dégager un bénéfice mensuel provenant de leur activité informelle inférieur à un SMIC.



2.4 Au delà des revenus tirés de l'activité, des motivations au démarrage différenciées

Outre le besoin d'argent qui constitue la principale motivation au démarrage d'une activité informelle (35% des sondés), on note également :

- Le besoin de tester l'activité (19%)

L'étude met en lumière, parmi d'autres attitudes, la volonté de certains créateurs de tester leur activité avant de réellement s'engager. Ainsi, parmi les enquêtés qui se sont officialisés, cette démarche d'officialisation est intervenue dans 15% des cas au cours de la première année et dans 40% des cas au cours de la seconde année.

- la passion, le goût pour l'activité pratiquée (17%)

La troisième cause est la passion pour cette activité qui peut être pratiquée en activité principale (activité alimentaire) ou secondaire (hobby). Ce loisir est d'abord exercé dans le but de se faire plaisir puis peut être orienté vers les amis et l'entourage pour ensuite se développer à l'extérieur dans le cas où un besoin financier surgit.

La personne qui exerce cette activité est en général performante, ne compte pas son temps et bénéficie d'un bouche-à-oreille efficace qui peut lui apporter des clients.

« ça me ressemble », « j'aime ça », « je ne peux pas faire autre chose », « je ne regarde même pas le temps »...

- le besoin d'être actif (16%)

Dans ce groupe, on distingue les personnes qui ressentent le besoin de combler leur emploi du temps par l'exercice d'une activité qui peut selon les cas aboutir à la pérennisation et à l'officialisation.

« Je ne peux pas rester comme ça », « il faut que je fasse quelque chose de ma vie », « il faut travailler pour montrer l'exemple aux enfants, par rapport à l'entourage ... », « mon amour-propre en prend un coup », « j'ai l'impression de servir à quelque chose quand je travaille »...

- la volonté d'être son propre chef (7%)

Beaucoup de personnes rencontrées ont travaillé en tant que salariés. Nombre d'entre elles, de par leur caractère, leur ambition, leur plus ou moins grande adaptabilité au monde de l'entreprise (mauvais souvenir liés à des remarques entendues et subies), ne souhaitent plus être « sous le joug d'un patron ». Une autre raison donnée est la possibilité d'être « le seul maître à bord », d'être libre et de gérer.

Les créateurs qui sont dans ce cas franchissent en général le pas et officialisent leur activité.

- l'opportunité (6%)

La dernière catégorie des entrepreneurs correspond à ceux qui ont saisi une occasion. Une des personnes rencontrées a pu reprendre la petite alimentation générale d'une connaissance tombée malade.

Ce type de personnes n'a pas toujours une expérience dans le domaine d'activité exercé.

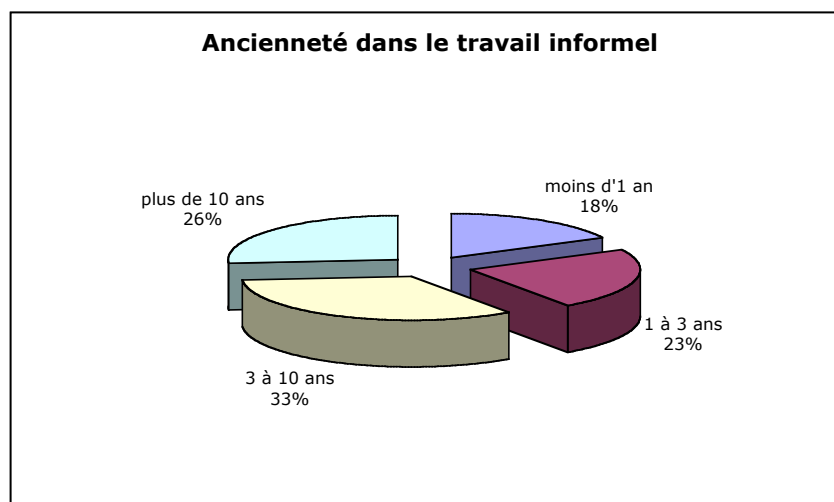
3. Perspectives de développement et freins à l'officialisation

3.1. Modalités d'exercice et de financement de l'activité

3.1.1 Ancienneté dans l'activité

L'ancienneté dans l'activité est très variable, de quelques mois pour certains à plus de 25 ans pour un maçon rencontré exerçant dans l'informel à titre secondaire. Cependant, près de 60% des personnes sondées ont commencé leur activité depuis plus de 3 ans.

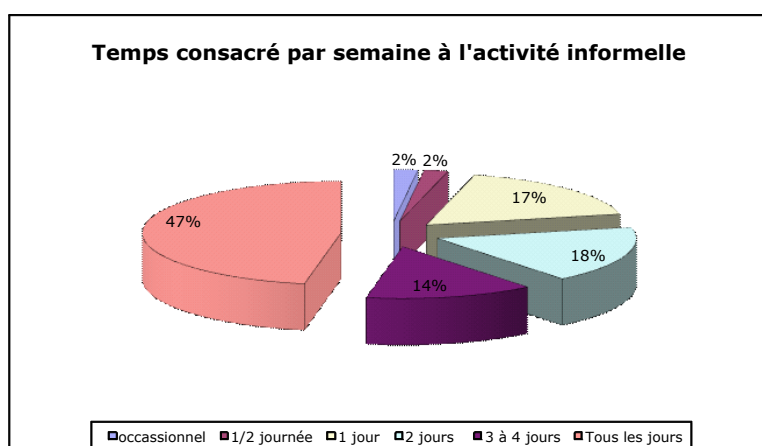
Les personnes bénéficiant de l'ancienneté la plus importante dans l'informel sont essentiellement des hommes travaillant dans le BTP.



3.1.2 Temps consacré à l'activité

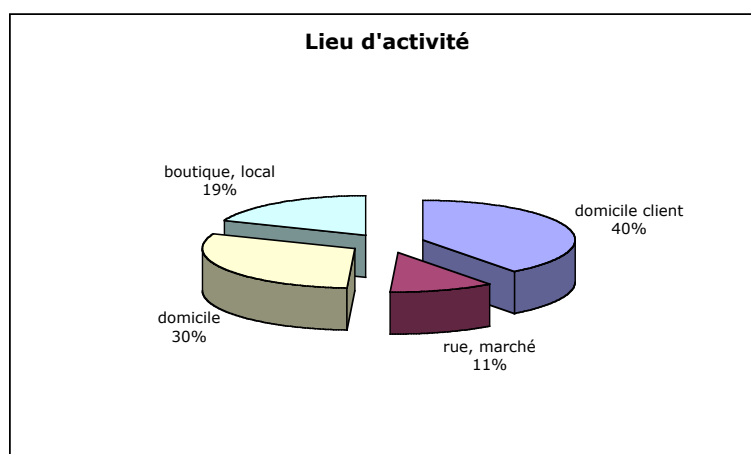
Le temps consacré aux activités informelles est très variable selon les activités, les cycles, l'âge, la pratique à titre principal ou secondaire. Ainsi, les personnes retraitées ne consacrent que peu de temps à ce type d'activité. Près de la moitié des personnes sondées exercent l'équivalent d'un temps plein.

Les personnes qui consacrent beaucoup de temps à leur activité informelle (au moins 25 h/semaine), franchissent plus souvent et plus rapidement le cap de l'officialisation.



3.1.3 Clients, lieu de travail et rythme des rentrées d'argent

Les particuliers sont les principaux clients des travailleurs informels dans plus de 84% des cas. De ce fait, leur principal lieu d'activité est le domicile des clients (40%), essentiellement pour les activités de service à la personne, et le secteur du bâtiment.



Viennent ensuite leur propre domicile (30%), les locaux commerciaux, la rue et les marchés.

Le rythme des rentrées d'argent provenant de ces activités varie en fonction de nombreux facteurs (l'activité, le cycle, la clientèle, le moment de l'année...). Les règlements sont généralement journaliers ou hebdomadaires (80%), se font essentiellement en espèces et ne transitent pas par les comptes bancaires.

3.1.4 Besoins et mode de financement

Les travailleurs informels ne font quasiment pas appel aux établissements bancaires pour démarrer leur activité. Ils utilisent essentiellement leurs fonds propres (économies, revenus d'activités) pour 3/4 d'entre eux. Près de 12% des sondés ont eu recours à l'aide de la famille ou d'amis, tandis que le crédit à la consommation et le prêt sollicité dans l'entourage représentent moins de 10% des modes de financement.

Les investissements effectués au démarrage se répartissent comme suit : 45% pour l'achat de stock et de matières premières, 45% également pour l'achat d'équipements nécessaires à l'exercice de leurs activités, puis viennent ensuite l'acquisition de véhicules et la location et agencement de locaux commerciaux.

Près de 50% des personnes rencontrées ont réalisé des investissements supplémentaires après le démarrage de leur activité. Les principales dépenses concernent l'achat de stock et de matières premières pour 52%. Ces investissements ont été réalisés essentiellement par l'utilisation de leurs fonds propres ou par les avances sur travaux demandées aux clients.

Le recours aux banques est très rare car elles seraient particulièrement « frileuses », au dire de nombre d'interlocuteurs. Elles demandent des garanties importantes et des fiches de paie ou des justificatifs de revenu que les travailleurs informels ne sont pas en mesure de fournir. Connaissant ce contexte, la plupart des personnes rencontrées n'essaient pas de rencontrer des conseillers bancaires.

3.2 Evolution et perspectives d'officialisation de l'activité.

3.2.1 Développement de l'activité et limites de l'informel

Les personnes rencontrées sont plutôt confiantes dans l'évolution de leur activité. Elles estiment que la tendance est à la stabilité voire à la progression.

Différentes limites au travail informel sont toutefois perçues :

- la crainte de se faire contrôler, d'avoir une amende et de se faire saisir son matériel (50% des personnes sondées)
- les difficultés de développer son activité. Sans papier, il est plus difficile d'avoir pignon sur rue, il est risqué de faire de la publicité. De même, on est limité à de petites prestations de service et on ne peut prétendre à réaliser des travaux de plus grande importance surtout dans le domaine du BTP. Il n'est pas possible non plus d'établir des factures.

3.2.2 Perspectives et projets d'officialisation

Les perspectives d'officialisation sont différentes selon les personnes. On peut distinguer 4 catégories :

- 35% souhaitent développer leur activité et en faire une entreprise formelle.

Ces personnes ont un comportement très professionnel. Elles se donnent les moyens de rendre leur activité viable, sont à la recherche d'une clientèle et peuvent avoir besoin d'un microcrédit pour accompagner leur développement et faciliter le passage vers l'immatriculation probable en entreprise individuelle.

- 35% ne savent pas vraiment, « *cela dépend des clients et du marché* ».

Pour ces créateurs, plusieurs microcrédits successifs associés à un accompagnement peuvent leur permettre de développer leur activité. Le régime de l'auto-entrepreneur convient parfaitement à ce type de catégorie.

- 15% souhaitent trouver un emploi salarié et continuer l'activité actuelle à titre de loisir.
- 15% désirent continuer leur activité telle quelle, en complément des minima sociaux.

Pour ces deux dernières catégories, le microcrédit et l'accompagnement sont moins indispensables. Une information sur les nouveaux cadres réglementaires devrait cependant faciliter l'officialisation d'une partie de ces activités.

3.2.3 Freins identifiés à l'officialisation

Les différents freins à l'officialisation peuvent être regroupés en 3 grandes catégories :

- **Les freins liés à la méconnaissance** : 60% des personnes interrogées estiment ne pas connaître ou très peu connaître les démarches à réaliser pour s'immatriculer. La démarche est jugée pour la plupart d'entre eux (63%) d'une grande complexité. Les types d'accompagnement sont méconnus ou perçus comme difficilement accessibles.
- **Les freins financiers** :
 - Nombre d'enquêtés craignent de perdre leur RMI qui représente pour eux un revenu certes modeste mais sûr.
 - L'insuffisance de fonds propres et la difficulté à trouver un financement par le système bancaire classique est une contrainte forte pour les entrepreneurs.
 - Les délais d'attente d'aides et de subventions pouvant être supérieurs à 8 mois pénalisent les porteurs de projets qui, seuls, ne peuvent faire face aux investissements nécessaires.
 - Les coûts supposés élevés des charges, des taxes et des impôts sur les sociétés n'incitent pas les créateurs à officialiser leur activité.
- **Les freins propres à l'activité** : Des barrières administratives à la pratique de certaines activités comme l'obligation d'avoir un Brevet Professionnel et la non prise en compte de l'expérience et de l'expertise empêchent certains entrepreneurs de s'immatriculer et de développer leur activité.

3.2.4 Incitations possibles à l'immatriculation

Selon les personnes rencontrées, les mesures qui les inciteraient à créer leur entreprise formelle sont les suivantes :

- la baisse voire la suppression des charges et taxes (30%),
- la possibilité de maintenir son RMI ou tout autre minimum social (24%),
- la possibilité d'obtenir un financement, une aide ou des subventions (24%),
- la mise en place de sessions d'information sur les avantages et les démarches liés à la création d'entreprise (22%).

On notera qu'à toutes ces attentes correspondent aujourd'hui des réponses pertinentes, qu'elles soient réglementaires, administratives ou financières (statut de l'auto-entrepreneur, article 20 de la LFSS 2008, microcrédit, accompagnement des créateurs d'entreprises...). **Le problème se pose donc avant tout en termes d'information et de communication auprès des publics cibles.**

Il reste cependant une minorité qui refuse délibérément de s'officialiser :

- car ils veulent tester l'activité mais aussi se tester et commencer à se constituer une clientèle avant de franchir l'étape de l'immatriculation pour assurer la pérennité de l'activité et être compétitif. « *Je ne veux pas manquer de travail et couler* ».
- quand les revenus dégagés et le niveau d'activité sont faibles (conditions peu propices à une immatriculation)

4. Parcours d'officialisation à travers quelques portraits

Les personnes qui travaillaient dans l'informel et qui ont franchi le pas de l'immatriculation déclarent que maintenant elles ont « *une vraie vie* », qu'elles sont « *vraiment quelqu'un* », qu'elles reprennent confiance en elles. « *J'ai un vrai travail, un statut et je suis reconnu* ».

L'officialisation de l'activité a permis à près de 50% d'entre eux d'augmenter leur bénéfice et la part de cette activité dans leur revenu global.

L'étude montre clairement que les travailleurs informels ayant officialisé leur activité ont pu monter en charge grâce à :

- l'élargissement de leur panel de clients en se tournant vers une clientèle de commerçants et d'entreprises,
- l'exercice de leur activité un peu plus dans des locaux commerciaux et moins à domicile,
- la possibilité d'établir des factures.

La majorité des clients qui se sont officialisés (près de 70%) exerçaient déjà leur activité à plein temps.

Pour les clients de l'Adie, le microcrédit a été « *l'élément moteur* » leur permettant de créer ou de développer leur activité. La plupart d'entre eux affirment que sans ce prêt, ils auraient différé ou ne se seraient pas engagés dans l'officialisation de leur activité.

Au delà des statistiques tirées de notre enquête, nous avons recueilli quelques portraits qui illustrent bien à la fois la réalité polymorphe du secteur informel et les principales contraintes rencontrées pour s'officialiser.

Jean-Luc, restaurateur

Jean Luc est un célibataire de 40 ans. Il est issu d'une famille de commerçants boulangers. Il quitte l'école après la classe de 5^{ème} et travaille avec son père. A l'âge de 18 ans, il décide de tout quitter pour vivre d'autres expériences et part en métropole où il restera une quinzaine d'années environ, cumulant les petits boulots essentiellement dans le milieu de la restauration.

De retour au pays, il décide de monter sa propre affaire : un snack spécialisé dans les grillades. Il dépose son dossier d'immatriculation à la CCI, entreprend des démarches auprès de différents organismes et obtient une subvention pour réaliser les travaux dans le local prêté par ses parents. Mais l'argent reçu est vite englouti par un entrepreneur peu soucieux de réaliser lesdits travaux. Quand Jean Luc se rend compte de l'escroquerie, il est trop tard. Son désarroi est d'autant plus grand qu'il avait suivi les conseils du consultant qui l'avait accompagné dans sa démarche. Il radie alors son activité à la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Mais il ne baisse pourtant pas les bras. Il croit en son projet et veut le mener à bout. RMIste depuis dix ans, ce sont ses maigres revenus qu'il décide de mobiliser pour faire quelques travaux et lancer tout de même, de manière non officielle, un petit snack où il propose grillades et boissons. Jean Luc est connu dans le quartier et les amis s'arrêtent chez lui pour manger un morceau ou se désaltérer.

En 2007, il voit un reportage sur l'Adie réalisé pour l'inauguration de l'antenne de Guadeloupe. Jean Luc est très conscient que la précarité de sa situation est une barrière sérieuse pour l'obtention d'un prêt bancaire classique. Il contacte donc l'Adie assez rapidement et son projet convainc. Il obtient un prêt de 1300 euros lui permettant d'acquérir un stock suffisant de boissons et de viandes ainsi que du petit matériel.

La confiance s'est installée et Jean Luc se sent plus libre de donner libre cours à sa créativité. Il se lance aussi dans la production de petits pains spéciaux qui sont rapidement un succès. Il décide alors de développer cette activité en proposant la vente ambulante de petits pains et de sandwiches. *« C'est vrai cela me fait de grosses journées. Je me réveille très tôt le matin, je prépare le pain et j'assaisonne ma viande pour le midi. Je prends alors la route pour me rendre auprès des clients qui ont commandé. Je finis alors la cuisson du pain et la préparation de leur sandwich devant eux. Ils apprécient cette formule. Je reviens ensuite en début d'après-midi pour lancer le snack. Je ne suis pas pressé de prendre un employé. Il faut d'abord que je teste pour voir si cela rapporte suffisamment pour payer quelqu'un. Alors on verra. »*

C'est un deuxième prêt octroyé par l'Adie qui a permis à Jean-Luc d'aménager le camion qui lui avait été donné. Ses revenus d'activités sont maintenant nettement supérieurs à ses revenus sociaux et il quitte tout doucement la précarité. En août 2008 Jean Luc a décidé de franchir le pas et d'officialiser son activité, signe d'une confiance confortée par l'accompagnement dont il bénéficie à l'Adie.

Philippe, graphiste

Philippe a 41 ans. C'est un « touche à tout ». Tour à tour mécanicien, animateur radio, menuisier, agent de sécurité, il était employé depuis deux ans en tant que graphiste dans une entreprise qui dépose le bilan. Pour ce père de famille de deux enfants, il est urgent de trouver une activité. « *Pourquoi pas me mettre à mon compte en tant que graphiste ?* » se demande-t-il alors. « *J'ai de l'expérience, des contacts, ça pourrait marcher* ».

Après une succincte étude de marché, Philippe contacte l'Adie pour un financement. Il souhaite acheter du matériel de marquage, de lettrage et de transfert. Il obtient un prêt de 5 000 euros. « *Cette association est vraiment une chance pour nous. Je ne vois pas comment j'aurais pu faire. Je n'ai pas d'économie et ma femme aussi est au chômage.* »

« *Je pense aller tout doucement pour tester l'activité avant de m'officialiser. J'ai besoin de voir si ça marche et si j'ai la carrure d'un patron. Je veux voir si je peux gérer toute la complexité...* »

Philippe s'est installé chez lui. L'activité prend de l'essor mais il est obligé d'utiliser un « prête nom » pour les factures. Il ne peut pas faire une publicité plus développée. Cette situation ne lui convient pas et il pense à l'officialisation. Le régime de l'auto-entrepreneur lui paraît correspondre aujourd'hui à sa réalité. L'Adie l'accompagne dans cette démarche.

Rose, commerçante

Rose est d'origine haïtienne. Elle arrive en Guadeloupe à l'âge de 9 ans avec ses parents à la recherche d'une vie meilleure. Dès l'âge de 10 ans, elle imite déjà sa mère en vendant de petites choses pour se faire un peu d'argent. Elle arrête sa scolarité après la 3^{ème} et devient pacotilleuse. Elle travaille alors pour d'autres. « *Les perspectives sont très restreintes pour nous Haïtiens en Guadeloupe, nous sommes cantonnés aux mêmes emplois : pacotilleuse, femme de ménage, vendeuse au noir... pas d'emplois salariés...* », confie-t-elle un peu amère. Quelques années plus tard elle se met à son compte en continuant à vendre, dans les rues de Pointe-à-Pitre, des vêtements, des accessoires et des produits de beauté. Mais c'est une activité qu'elle exerce dans la crainte continue des contrôles douaniers, policiers et municipaux auxquels elle n'a guère échappé.

Lasse de cette insécurité, des amendes et confiscations à répétition, elle décide de s'engager dans la voie de la stabilité et de la régularisation. En 2008, elle trouve alors un local. Elle paie avec ses économies le droit d'entrée, le pas de porte, le loyer et commence l'aménagement de son nouvel espace de travail. Mais l'argent manque pour acheter du stock. Ces difficultés cumulées à des soucis familiaux l'amènent à différer l'immatriculation de son activité. A quoi bon officialiser une activité qui ne tourne pas correctement ?

Elle entend parler de l'Adie à la télévision et entrevoit une issue. Un premier prêt de 1 300 euros lui est accordé. Six mois plus tard, Rose a un peu plus confiance et s'organise mieux. Elle a mis en place son cahier de recettes/dépenses, elle tient à jour ses comptes et récolte les fruits de son travail. L'activité ayant pris de l'essor, elle recontacte l'Adie pour développer son activité et obtient un nouveau prêt de 3 600 euros. Elle lance alors en parallèle les démarches pour s'officialiser avec le soutien de l'Adie.

Aujourd'hui, Rose est une commerçante épanouie. Elle parle autour d'elle de l'Adie sans qui selon elle, elle n'aurait jamais pu réaliser tout ce qu'elle a entrepris. Grâce à la confiance que lui a accordé l'Adie,, elle a retrouvé confiance en elle.

Marie, vendeuse sur les marchés et restauratrice

Marie a quarante ans et élève deux enfants. Il y a quelques années qu'elle réfléchit à laisser tomber son activité de vendeuse sur le marché. Elle trouve que l'ambiance n'est pas très bonne. La concurrence est rude et il faut de plus supporter les réflexions désobligeantes au sujet de son origine haïtienne.

Arrivée en Guadeloupe à l'âge de 20 ans, elle a vécu dans la clandestinité pendant 10 ans jusqu'à l'obtention de ses papiers. Cette régularisation, si elle lui permet d'obtenir le RMI, ne lui ouvre toutefois pas les portes d'un véritable contrat de travail. Elle fait alors de petits jobs, donne un coup de main aux gens du quartier et s'initie aux côtés de certains à la vente de produits divers sur les marchés de la ville. C'est ainsi qu'elle finit un jour, profitant de l'opportunité de places qui se libéraient, par obtenir une carte de commerçante ambulante après s'être inscrite à la Chambre des Métiers.

« Mais après quelques mois sur le marché, j'avais vraiment envie de trouver autre chose. Quelque part où je pourrais me débrouiller toute seule, plus au calme. Alors quand des amis m'ont dit que le monsieur qui tenait le snack bar tout près de mon quartier voulait arrêter, je me suis dépêchée d'aller le rencontrer pour savoir si j'aurais pu prendre la place ». L'affaire est conclue assez aisément. Marie, avec l'aide de sa famille et de quelques amis, se lance dans quelques travaux de rénovation. Un peu de maçonnerie, de charpente, de peinture, etc., des travaux estimés à un peu plus de deux mille euros.

Elle ouvre à 12h et vend essentiellement des boissons et des repas le soir. Elle propose des spécialités haïtiennes. Elle profite de l'emplacement du snack dans un quartier très populaire à côté d'un terrain de sport. La convivialité, la possibilité de jouer aux dominos et aux cartes, lui attirent des clients.

Marie n'a pourtant pas complètement renoncé à sa première activité. Elle continue à payer son emplacement sur le marché. *« Je dois être prudente, j'essaie le snack mais on ne sait jamais. J'ai quelques difficultés. Pour approvisionner je dois aller faire des courses trois fois par semaine ce qui me fait perdre du temps et de l'argent car je ne conduis pas moi-même, il me faut payer quelqu'un. En plus, il me faudrait une plus grande vitrine réfrigérante pour mettre plus de boissons. Mais ça m'intéresse, je pense que si je suis aidée ça pourrait marcher. Le problème c'est que je n'intéresse aucune banque : je fais du petit commerce, je travaille au noir et en plus je suis étrangère et j'ai des petits soucis de compte. »*

Toutes ces préoccupations, elle les portera quelques jours plus tard auprès de l'Adie dont elle apprend l'implantation en Guadeloupe. *« C'est peut-être là une chance de réaliser mon projet, il faut que je la saisisse ! »*. Marie est aujourd'hui en train de constituer son dossier pour une demande de micro crédit. Selon le développement auquel elle arrivera, elle officialisera l'activité de snack, comme elle l'avait fait pour la vente sur les marchés.

IV. Propositions pour faire du secteur informel un levier de développement en Guadeloupe

Le travail informel, comme nous avons pu le voir, est présent dans tous les secteurs d'activités. Il joue d'ores et déjà un rôle économique important compte tenu de son ampleur mais plusieurs propositions pourraient permettre d'amener un nombre important de ces travailleurs informels à l'officialisation.

1. Faciliter l'accès au microcrédit ...

Le rôle clef du microcrédit dans la démarche d'officialisation des personnes, est ressorti clairement de l'enquête, tant auprès de ceux qui se sont officialisés que de ceux qui l'envisagent. En effet, les activités nécessitent un financement afin de pouvoir se développer et faire face aux charges, si minimes soient-elles. Or, les personnes oeuvrant dans le secteur informel n'ont pas accès au crédit bancaire compte tenu de leur précarité.

Suite aux conclusions de l'étude, l'Adie Guadeloupe a d'ores et déjà décidé d'ouvrir une agence dans le centre ville de Pointe à Pitre afin de cibler très précisément ce public de travailleurs informels avec une méthodologie encore plus simplifiée que celle utilisée habituellement à l'Adie.

La méthodologie proposée doit s'adapter à ce public composé en majorité de travailleurs informels et aux constats de l'étude :

- leur niveau de formation est relativement faible \Rightarrow l'accès aux services de l'Adie doit être le plus simple possible pour tous, d'où la nécessité de se mettre à leur niveau et d'adapter le discours et les techniques. Un travail sur la forme peut être un levier permettant d'être au plus proche des attentes du public ciblé. L'offre de l'Adie (crédit, accompagnement, conditions d'accès...) pourrait par exemple se présenter sous forme de fiches illustrées avec des mots clairs, directement évocateurs, percutants ;
- ces personnes sont très occupées et ne maîtrisent pas toujours leur environnement \Rightarrow un accompagnement est nécessaire mais il doit être adapté, c'est à dire axé sur la simplicité et la rapidité. Il s'agit d'être concret et pragmatique ;
- elles manquent de confiance dans les institutions et craignent les conséquences d'une officialisation \Rightarrow il est nécessaire donc de d'abord gagner leur confiance pour ensuite les accompagner - notamment en les informant - vers l'officialisation.

En favorisant le développement des activités menées par les travailleurs informels, le microcrédit joue un rôle déterminant dans leur officialisation, la croissance du chiffre d'affaires permettant entre autres de s'acquitter des cotisations sociales.

2. ... couplé à une information / sensibilisation adaptées sur l'officialisation

Une grande partie des personnes sondées ont des *a priori* négatifs sur le coût et les démarches liés à l'officialisation. Sans être vraiment informés, ils estiment que cette formalité est complexe et nécessite d'être réalisée à l'aide d'une tierce personne (organisme, consultant, administration...).

Il est important de former et d'accompagner les créateurs pour répondre à leurs besoins, leurs craintes, leurs peurs, leurs *a priori* afin de démystifier la création d'entreprise.

Pour lever le frein lié à cette méconnaissance, l'Adie prévoit de mener un travail d'information à l'occasion de l'octroi d'un microcrédit, une fois la confiance acquise. Mais il faudra également mener un travail de sensibilisation plus poussé, passant par des modules d'information (en cours d'expérimentation à l'Adie) sur les conséquences de l'officialisation et les bénéfices liés au fait de franchir le pas.

3. S'appuyer sur les nouveaux cadres réglementaires

3.1 Le régime de l'auto-entrepreneur et l'article 20 de la LFSS 2008

Même avec l'accès à un microcrédit et un accompagnement adapté, beaucoup d'activités auront du mal à s'officialiser compte tenu de leur taille et des revenus générés (35% des personnes interrogées ont un bénéfice inférieur à 400 € par mois).

Afin de tenir compte de cette réalité, un levier important peut être actionné au travers des nouveaux cadres réglementaires qui ont été promulgués aux niveaux national et local : le régime de l'auto-entrepreneur et l'expérimentation de l'article 20 de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2008, concernant les activités réduites à fin d'insertion ne dépassant pas un revenu annuel de 4489 € (Cf. Annexe - Le statut de l'auto-entrepreneur et l'article 20 de la LFSS 2008).

L'étude réalisée montre que ces mesures sont aujourd'hui très peu connues des personnes exerçant de petites activités.

Ces nouveaux cadres permettraient, en outre aux personnes ayant des activités complémentaires génératrices de revenu, de tester légalement et sans crainte leur activité.

Ces nouveaux régimes simples et avantageux vont dans le sens des requêtes de plusieurs des personnes interrogées.

3.2 Le Titre de travail simplifié et les chèques Cesu.

Beaucoup de travailleurs informels œuvrent dans le secteur des services à la personne. L'officialisation de leur activité pourrait se faire non par la création d'une entreprise mais par la facturation de leurs services à leurs clients via le Cesu.

En Guadeloupe, la communication sur les services à la personne a commencé à l'initiative de la Direction Départementale du Travail en juin 2008 et il serait intéressant de renouveler l'expérience avec une communication en direction du grand public. Il est important de communiquer sur les avantages de ce mode de règlement de prestations de services à la personne, à la fois pour les particuliers et pour les travailleurs informels.

Nous proposons pour faire connaître ces trois dispositifs, de mettre en place un plan de communication important. En interne, au niveau de l'Adie, en sélectionnant et en expliquant ces nouveaux dispositifs à des clients potentiellement intéressés. En externe, par une politique d'affichage et d'échanges dans les structures accueillant du public (DDTEFP, ANPE, CAF...) et auprès des établissements bancaires qui proposent les TTS et les chèques Cesu.

En dépit de ces nouveaux dispositifs, l'étude a permis de déceler des situations limitant très fortement la démarche d'officialisation des personnes ayant une activité génératrice de revenu. Un enjeu majeur de développement est la levée des freins liés à l'accès à certaines professions (coiffeur, vendeur ambulant de fruits et légumes qui doit faire un stage payant préalablement à l'exercice officiel de son activité...). Certaines personnes ne peuvent exercer légalement leur activité car leur expérience informelle n'est pas reconnue en tant que telle. Obligation leur est faite de suivre des formations sanctionnées par un certificat, un diplôme. Ces formations sont coûteuses et réalisées durant les heures de travail, les obligeant ainsi à arrêter leur activité durant cette période.

Une action est menée par l'Adie auprès des pouvoirs publics et des organisations professionnelles, afin que ceux-ci prennent conscience de la nécessité d'assouplir les contraintes liées à l'exercice de certains métiers.

4. Changer le regard et les attitudes des acteurs du monde économique

La plupart des intervenants rencontrés dans le cadre de l'étude ont fait part de leur scepticisme sur la possibilité de créer une entreprise avec peu de moyens financiers : « *les banques sont encore plus frileuses de prêter des sommes de petit montant à des personnes en situation de précarité* », « *sous la forme d'entreprise individuelle, seule la SARL mérite l'intérêt* ». Ce regard porté sur la création d'entreprise par les micro-entrepreneurs ne reflète pas la réalité guadeloupéenne car 64% sont en entreprise individuelle et 58% démarrent avec moins de 8 000 € de financement, avec pourtant un taux de pérennité supérieur au niveau national.

Le discours général tenu par les acteurs économiques ne va pas dans le sens de l'initiative mais se révèle au contraire plutôt décourageant, en surexposant les contraintes, les coûts, les risques... en direction des porteurs de projet. Cela est d'autant plus préjudiciable pour un public fragile, qui souvent a déjà connu l'échec et qui fait pourtant l'effort de venir chercher l'information dans une démarche de création. Certains porteurs de projet nous ont dit avoir baissé les bras suite au discours tenu et à la complexité des démarches (délai pour la prise de rendez-vous, accueil, multitude des intervenants...).

Nous proposons de travailler en collaboration avec différents acteurs économiques, notamment mais pas exclusivement, la DDTEFP et les Chambres Consulaires, pour changer le regard porté sur le secteur informel et sur les micro-entrepreneurs, en communiquant sur le dynamisme et la réussite de projets financés par l'Adie. L'objectif est que les différents intervenants prennent conscience de la spécificité des besoins des porteurs de projet exerçant dans le secteur informel, afin de mettre en place un discours et une méthodologie adaptés, basés sur la confiance et la responsabilisation des acteurs économiques, leur permettant de sortir de la trappe du travail au noir.

ANNEXE - Le statut de l'auto-entrepreneur et l'article 20 de la LFSS 2008

Le statut de l'auto-entrepreneur

Contexte : le nouveau statut d'auto-entrepreneur, à l'adoption duquel l'Adie a largement contribué, a pour objectif de faciliter sensiblement la création d'entreprise.

→ La combinaison de ce statut et d'un prêt Adie représente une opportunité d'officialisation pour les personnes exerçant une activité à titre informel. En effet, grâce à nouveau statut :

- le problème lié à la complexité des démarches administratives est réglé grâce à des formalités de création et de gestion de l'entreprise très allégées ;
- la crainte de ne pouvoir faire face aux charges sociales est atténuée grâce à un régime de déclaration et de paiement des cotisations sociales prévisible et simplifié.

→ *Principes généraux* : L'auto-entrepreneur qui crée son entreprise est dispensé d'immatriculation au registre du commerce et au répertoire des métiers. Il lui suffit de déclarer son activité au Centre de Formalité des entreprises. Il est affilié à la sécurité sociale et valide des trimestres de retraite. Il paie forfaitairement ses charges sociales et ses impôts uniquement sur ce qu'il encaisse.

A. Conditions permettant de bénéficier de ce statut.

- Exercer une activité sous forme individuelle.
- Réaliser un chiffre d'affaires qui ne dépasse pas : 80 000 euros HT pour les activités commerciales ; 32 000 euros HT pour les prestations de services et les professions libérales.
- Exercer son activité en franchise de TVA.

B. Quels sont les principaux avantages de ce nouveau statut ?

i) **Dispense d'immatriculation et déclaration simplifiée** : il suffit de faire sa déclaration d'activité auprès du Centre de Formalités des Entreprises ou via le site Internet www.lautoentrepreneur.fr.

ii) **Un régime de cotisations sociales simple et prévisible : le régime micro-social** - Les cotisations sont dues et calculées proportionnellement au chiffre d'affaires. Le paiement est versé pour solde de tout compte sans régularisation ultérieure. De même, aucune avance n'est réclamée à l'auto-entrepreneur.

Taux de cotisations unique prélevé en pourcentage du chiffre d'affaires, selon la nature de l'activité :

- 12,3% du CA HT pour les activités commerciales
- 21,3% du CA HT pour les prestations de services et les professions libérales

iii) **Possibilité d'opter pour un versement libératoire de l'impôt sur le revenu** : le revenu global de référence du foyer fiscal ne doit pas dépasser 25 195 euros. Les contributions dues s'élèvent à 1% du CA pour les activités commerciales, 1,7% du CA pour les prestations de services et 2,2% du CA pour les professions libérales.

→ Si l'auto-entrepreneur choisit ce régime fiscal, il est exonéré de la taxe professionnelle pendant 3 ans.

Les activités économiques réduites à fin d'insertion : l'article 20 de la loi de financement de sécurité sociale pour 2008

Contexte : l'article 20 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2008, auquel l'Adie a significativement contribué, facilite l'officialisation des « activités réduites à fin d'insertion ». Ce dispositif instaure un régime de cotisations sociales très réduites dont le montant s'élève à 5% des revenus procurés par l'activité. Il faut y ajouter la CSG et la CRDS (8%), soit des cotisations égales, au total, à 13% des revenus.

→ Contrairement au régime micro-social, ce sont les revenus (bénéfices tirés de l'activité) qui sont pris en compte pour le calcul des cotisations sociales, et non le chiffre d'affaires.

A. Les activités visées

- l'importation, la fabrication et la vente de produits alimentaires ou artisanaux,
- la vente d'objets de récupération,
- les petites activités de voisinage.

B. Conditions permettant de bénéficier de ce régime

→ **Des revenus faibles** : Pour bénéficier de ce régime, le montant annuel des revenus tirés de l'activité ne doit pas dépasser 4489 euros par an (salaire de base annuel retenu pour le calcul des prestations familiales).

→ **Être accompagné par une association agréée qui assure un accompagnement en matière administrative et financière**. L'accompagnement de l'Adie pourrait prendre plusieurs formes à préciser : aide aux démarches administratives, à la gestion d'activité, à la tenue des comptes, éducation financière/gestion du budget personnel, orientation éventuelle vers des structures spécialisées (alphabétisation), etc.

N.B. - Une circulaire précisant les modalités d'agrément des associations est en attente de publication.

C. Procédure

La personne exerçant une activité économique réduite doit déclarer l'activité, avec l'aide de l'association agréée qui assure son accompagnement, auprès du Centre de Formalités des Entreprises. Cette déclaration doit être accompagnée d'une déclaration d'exercice cosignée par l'association et la personne exerçant l'activité. Il doit en être adressé une copie à l'URSSAF et à l'organisme chargé du recouvrement des cotisations d'assurance-chômage.

C'est la date de réception par l'URSSAF de la déclaration d'activité qui constitue le point de départ de l'affiliation au régime général. Cette affiliation est d'une durée maximale de cinq ans.

Comparaison entre le dispositif de l'article 20 et le statut de l'auto-entrepreneur

Type d'activité	CA en euros	Revenus en euros	Cotisations sociales en euros dans le cadre du <u>statut auto-entrepreneur</u>	Cotisations sociales en euros dans la cadre de <u>l'article 20</u>
Achat/revente	100	29	12	3,77
Prestations services	100	50	21,3	6,5

N.B. - On prend ici comme base de calcul des revenus par rapport au chiffre d'affaires l'abattement forfaitaire prévu dans le cadre du régime fiscal de la micro-entreprise.

BIBLIOGRAPHIE

- L'envil, Rénovation Urbaine de Pointe-à-Pitre, Février 2006
- Guadeloupe, édition 2008. IEDOM

- Archipel Guadeloupe : une plateforme d'excellence ouverte sur son environnement régional. 2007
- Bulletin trimestriel de conjoncture économique, 2008. IEDOM
- Diagnostic territorial stratégique, Préfecture de la Guadeloupe

- Enquête recensement 1999. INSEE
- Enquête SINE 2002. INSEE
- Enquête emploi 2004. INSEE
- Enquête Insee-CLAP, décembre 2004
- Enquête de recensement 2005. INSEE
- Enquête recensement révisé janvier 2007. INSEE
- Enquête emploi dom 2007. INSEE
- Synthèse et conjoncture de l'emploi. 2008. INSEE
- La création d'entreprise en Guadeloupe. 2008. INSEE
- RMI, précarité et emploi en Guadeloupe en 2004. INSEE, CAF

- Les mesures destinées à dynamiser l'économie ultramarine (http://www.guadeloupe-informations.com/article.php?id_article=74, Août 2008)
- Guadeloupe en chiffres (http://www.cr-guadeloupe.fr/archipel/ARB_, Août 2008)
- Les aides à la création d'entreprise (<http://www.cr-guadeloupe.fr/aides/?ART>, Septembre 2008)

STRUCTURES ET PERSONNES RENCONTREES

ADI antenne Nord Grande-Terre

M. PROTO, responsable d'antenne
Mme MOCKA, référent création d'entreprise

Adie

Mme GAUTHIER, directrice régionale
Mme MARTON, conseillère crédit

ANPE antenne de Saint-François

M. AGAPÉ, conseiller chargé de projet emploi

Association Contact Rue

Association Cyber Gwada

Mme CASSUBIE, coordinatrice

Association Nasyon

Présidente

Association Saint Vincent de Paul

M. BALTIDE, président
Mme MALACQUIS, responsable du pôle santé

Association Wu Tang Park

M. PIERRE-JEAN président

Caisse des Dépôts et Consignation

Mme SAFFREY, directrice territoriale
Mme DAMBELE, chargé de mission

Centre de formation

M. MENARD, formateur

Centre de Ressource des Abymes

M. LARROUS, Chargé de mission Rénovation urbaine
M. MOLINE, attaché à la direction de la vie économique

CCI de Pointe-à-Pitre

M. SAINT ANDRE, assistant technique au commerce

Chambre des Métiers de la Guadeloupe

M. GREGO, responsable

Conseil Régional

M. SAULCHOIR, chef de service
Mme De LAUZAINGHEIN, instructrice
Mme DORVILLE, instructrice

CUCS

M. RENÉE, responsable

Guadeloupe Active
M. ROUSSEAU, instructeur

Guadeloupe Expansion
M. BAHIRA

Mairie des Abymes
M. LOUBER, chef de service vie associative
M. NEGRIT, responsable service urbanisme
M. ELICE et M. ULYSSE, service urbanisme

Mairie de Pointe-à-Pitre
Mme LASSIVA, conservatrice
Mme BANBUCK-PISTEL-JALCE, agent urbaniste et guide conférencière
Mme HUTEAU-BOC, service du développement économique

MIFE - CIEF (Club Initiatives Emploi Formation)
Mme GRABIN, directrice
Mlle EUGENE, animatrice
Mme DELAFOSSE, animatrice

Secours Catholique
Mme VERDOL, responsable de l'Antenne de l'Assainissement

Sœurs Hospitalières de Boissard